

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1681

Artikel: L'asile à la dilète
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008942>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Stigmatisé mais indispensable

Dans ces colonnes, nous avons largement présenté l'argumentaire de Markus Mugglin. Toutes les données disponibles contredisent les prédictions catastrophistes - économiques, sociales, démographiques et financières - des fondamentalistes de la libéralisation et du marché.

L'analyse de l'Américain Peter Lindert, historien de l'économie, parvient à des conclusions très proches, sur la base de données concernant 22 pays durant les 250 dernières années: des dépenses sociales élevées n'affaiblissent pas l'économie d'un pays. Le scénario préféré de nos politiciens bourgeois et de leurs économistes-idéologues ne tient pas la route: il est illusoire de croire que des réductions d'impôts, conjuguées à la compression des dépenses sociales, vont libérer des ressources pour l'investissement et finalement stimuler la croissance.

Comment les Etats-providence européens s'en sortent-ils face aux Etats-Unis aux structures étatiques plus légères? Tout d'abord le modèle social européen a mis au point une combinaison fiscale où prédominent les impôts indirects, combinaison plus favorable à la croissance. Alors que les pays plus libéraux tablent d'abord sur l'imposition du capital et du revenu et taxent plus fortement l'investissement et le travail. On observe également des différences notables sur le marché du travail. Si les Etats-Unis privilégient les boulots à très bas salaires et

connaissent une très importante population carcérale jeune, les Etats « sociaux » offrent une formation de base égalitaire, une formation professionnelle, des possibilités de recyclage et encouragent le travail des femmes, toutes mesures favorables à la croissance économique.

Lindert met également en cause le système de santé américain, insuffisant pour une large partie de la population, tout comme la durée relativement élevée de la vie active - retraite effective vers 70 ans - deux phénomènes qui plombent la productivité.

La crise financière que va provoquer le vieillissement de la population sera plus facilement surmontée en Europe qu'aux Etats-Unis, prétend l'économiste. La qualité et la quantité des prestations délivrées tout comme le taux plus important de salariés de l'Etat - à la fois contribuables et bénéficiaires - rendent plus acceptables des augmentations modérées d'impôts et des baisses supportables des prestations. Alors que l'impôt est très mal perçu aux Etats-Unis, et que les prestations publiques - formation, santé - sont moins généreuses et de moins bonne qualité, si ce n'est pour les privilégiés. *jd*

Peter Lindert, *Growing Public. Social Spending and Economic Growth since the Eighteenth Century*, Cambridge University Press, 2004.

ment une telle politique (voir encadré ci-contre).

Retour aux sources

Dans les années 1950, les ravages de la guerre étaient si visibles et présents que des valeurs comme celles de la reconstruction, de la réconciliation, de la solidarité avaient besoin de ce retour aux sources. Il n'est pas utopique de promouvoir des sociétés européennes d'intérêt général. «Des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait.» Cinquante ans plus tard, l'idée garde toute sa force comme une idée neuve. *ag*

Article 3, lettre c, CECA

«Veiller à l'établissement des prix les plus bas dans des conditions telles qu'ils n'entraînent aucun relèvement corrélatif des prix pratiqués par les mêmes entreprises dans d'autres transactions ni de l'ensemble des prix dans une autre période, tout en permettant les amortissements nécessaires et en ménageant aux capitaux engagés des possibilités normales de rémunération.»

Commentaire

On remarque que la rémunération «normale» du capital est distincte de la course au profit, qu'elle intervient en troisième position de la ligne stratégique. Enfin à la lettre c est expressément citée «l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre.»

L'asile à la diète

Le flot des requérants d'asile a fondu de moitié. La nouvelle est réjouissante. Les structures d'accueil, y compris les effectifs du personnel, peuvent donc être redimensionnées dans les cantons. La Confédération, qui paie la facture, fera des économies. Christoph Blocher, qui veut rester le champion de la gestion parcimonieuse, entend diminuer encore la tâche des cantons. Actuellement, les requérants ne passent que quelques jours dans les centres fédéraux de premier accueil. Ils pourront y rester désormais pendant deux mois. En mettant la vitesse supérieure, deux tiers des cas pourraient être réglés dans les centres frontaliers. On éviterait ainsi leur transfert aléatoire dans les cantons et on réduirait les inconvénients évidents de la fédéralisation du problème des réfugiés. Mais la démarche n'est pas sans danger. Les centres fédéraux de premier accueil, comme celui de Vallorbe, ont le confort d'une caserne militaire moderne. Rien à redire pour un court séjour. Mais une promiscuité durable et en dortoir, de ressortissants de diverses ethnies peut poser de sérieux problèmes. Le maintien de l'ordre pourra s'avérer difficile dans une communauté d'une centaine de personnes souvent angoissées par l'incertitude de leur sort. Et le personnel d'encadrement n'a pas l'intention de devenir policier ou geôlier.

Autre difficulté en vue, une vague de requérants pourrait à nouveau atteindre la Suisse en cas de guerre ou de rébellion. Ce brusque afflux prendrait de court les cantons qui démobilisent leurs structures d'accueil. Le patron de Justice et Police compte sur l'armée qui, pendant les six premiers mois de la déferlante, prendrait en charge les requérants. Le département de Samuel Schmid a des doutes sur la capacité de ses troupes à faire face à une situation de crise. Mais qu'importe. La priorité, on le sait, va désormais aux économies. *at*